

MAIRIE de MIOS

Mios, le 16 Mai 2013



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

JEUDI 23 MAI 2013 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS,



ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la décision n°11/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative au marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une prestation de services de balayage mécanique des voies communales.
2. Compte rendu de la décision n°12/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative au marché de prestations intellectuelles portant sur la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception, la mise en œuvre et l'exploitation d'un système de vidéo-protection urbaine.
3. Passation du marché à procédure adaptée relatif au programme de réhabilitation et de transformation de la grange jouxtant l'École publique de Lillet en vue de la création d'une salle polyvalente.
Attribution par le conseil municipal des 8 lots du marché aux entreprises en fonction des offres jugées économiquement les plus avantageuses par la collectivité.
Autorisation donnée à M. François CAZIS, Maire, de signer le marché correspondant avec les entreprises retenues.
4. Passation du marché de fournitures scolaires, de bureau et d'activités destinées aux écoles primaires publiques, au R.A.M. et au Service Jeunesse, dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre le Comité de la Caisse des écoles et la ville de Mios.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ledit marché.
5. Vote d'une subvention municipale de fonctionnement à l'association Mios Badminton Club au titre de l'exercice 2013.
6. Programme d'éclairage public et de travaux de génie civil.
Adoption des détails estimatifs dressés en projet par le SDEEG.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de solliciter l'aide financière du SDEEG au titre du dispositif 20% de l'éclairage public.
7. Désistement de la commune de Mios de son projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°99 sise lieu-dit « Benau nord-ouest », d'une superficie de 9.773 m² appartenant à Monsieur Jacques LAVIGNE au profit de la Société concessionnaire de la ZAC du Parc du Val de l'Eyre.
8. Avis du conseil municipal sur la demande présentée par Monsieur le Président de la SAS SOVASOL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de gestion traitement et valorisation de sédiments, lieu-dit « Graulin » sur le territoire de la commune de Le Teich.